

Remise de la première Prime Angevine à la Création d'Entreprise (PACE)

Lundi 8 mars 2010



Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et la Région des Pays-de-la-Loire, engagées pour la relance de l'économie et de l'emploi

Le retournement de la conjoncture économique à l'automne 2009 a incité l'ensemble des acteurs, dont les collectivités territoriales, à proposer des réponses conjoncturelles en faveur du développement économique et de l'emploi.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de manière alarmante.

Sur un an, de juin 2008 à juin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a ainsi augmenté de 25.7 %.

Pour la région des Pays-de-la-Loire, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est encore plus forte : + 37.5 %.

Parallèlement, les offres d'emploi collectées par Pôle Emploi en Pays-de-la-Loire sont en diminution de 9.4 % sur un an (- 15.6 % en France métropolitaine).

Dans le Maine-et-Loire, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi est de 33.4 % sur un an.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, la demande d'emplois en fin de mois est passée de 8724 en juin 2008 à 11 106 en juin 2009, soit 2 382 demandeurs d'emplois en plus sur un an et un chômage en hausse de près de 27,3 %. Les jeunes sont particulièrement touchés avec + 42,5 %. Dans le même temps, les offres à Pôle emploi diminuent de 17,2 %.

C'est pourquoi, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont décidé de ne pas rester sans réaction devant une telle situation et ont mis en place, notamment, un plan d'actions territorial conjoncturel qui vise à stimuler la création d'emplois.

La Région des Pays-de-la-Loire, quant à elle, a voté lors de sa session plénière du 15 mai 2009 40 mesures d'envergure destinées à aider les Ligériens à surmonter les effets de la crise.

De ces ambitions communes est née la volonté d'allier les actions et les moyens mis en œuvre par chacune des collectivités pour renforcer l'intervention publique sur le territoire de la métropole angevine.

Le plan d'actions territorial se décline donc en deux volets :

- Un plan de soutien aux entreprises,
- Un plan de soutien à l'emploi.

Parmi les mesures engagées, les aides à la création d'entreprise ont été largement revues et renforcées. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2010, les créations d'entreprises sur Angers et sa première couronne sont éligibles au dispositif Pays d'Anjou initiative, à la Prime Angevine à la Création d'Entreprise et à la Prime Régionale à la Création d'Entreprise.

Dans ce cadre, un premier prêt d'honneur a été accordé et remis à l'institut esthétique SOMSY, abondé par une Prime Régionale à la Création d'Entreprise et une Prime Angevine à la Création d'Entreprise.

LE DISPOSITIF « PAYS D'ANJOU INITIATIVE »

Créé en 1994 Pays d'Anjou Initiative est une plate-forme d'initiative locale dont l'objectif est de soutenir la création de petites entreprises afin de maintenir une activité économique et l'emploi.

La volonté de développer l'entrepreneuriat et de maintenir un maillage économique équilibré du territoire implique de compléter l'offre bancaire en mettant à disposition des entreprises les outils financiers dont elles ont besoin dans leurs différents cycles de vie, notamment quand les entrepreneurs créent ou reprennent une entreprise.

L'aide de « Pays d'Anjou Initiative » prend la forme d'un prêt d'honneur à la personne au taux de 0% sans garantie, d'un montant compris entre 1 000 et 10 000 euros, remboursable sur une durée de 1 à 5 ans. Ce dispositif permet de renforcer les fonds propres des porteurs de projets, et constitue un effet de levier bancaire pour les primo-créateurs ou primo-repreneurs.

Le 8 octobre 2009, Le conseil communautaire a adopté une convention triennale d'abondement du fonds de prêts entre Angers Loire Métropole et l'Association Pays d'Anjou Initiative portant sur l'extension au 1^{er} octobre 2009 du périmètre d'intervention de Pays d'Anjou Initiative à Angers et aux communes de la première couronne de l'agglomération (Beaucouzé, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Saint Barthélemy-d'Anjou, Saint Sylvain-d'Anjou, Ecoflant, Avrillé).

Depuis 2004, Angers Loire Métropole abonde le fonds nécessaire aux prêts d'honneur à hauteur de 85 000 euros pour répondre aux besoins concernant la création d'entreprises sur la 2^{ème} couronne de l'agglomération. En octobre 2009, Angers Loire Métropole a décidé le versement supplémentaire de 80 000 euros par pendant 3 ans, pour couvrir les moyens financiers nécessaires à l'augmentation du nombre de dossiers due à l'extension du périmètre.

AIDE REGIONALE A LA CREATION D'ENTREPRISES - PRCE

Le Conseil régional a mis en place un dispositif de primes pour les créateurs d'entreprises bénéficiaires des interventions des plateformes France Initiative comme l'association Pays d'Anjou Initiative ou comme celles de l'ADIE ou du FONDES (prêts d'honneur ou garanties d'emprunts).

La Prime régionale à la création d'entreprises par les jeunes (PRCE-Jeunes) bénéficie aux créateurs de moins de 26 ans et la Prime régionale à la création d'entreprises solidaire (PRCE-Solidaire) soutient les bénéficiaires des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et les créateurs d'entreprises s'installant en zone urbaine sensible.

PRIME ANGEVINE A LA CREATION D'ENTREPRISE - PACE

Dans le cadre de son plan de relance contre la crise Angers Loire Métropole a souhaité s'associer à cette démarche, en abondant les primes régionales octroyées aux bénéficiaires de prêts d'honneur ou de prêts bancaires garantis.

Des aides communautaires sous forme de prime peuvent être mobilisées en complément de l'intervention des associations de prêts d'honneur et de la Prime Régionale à la Création d'entreprise.

Les dispositifs mobilisés pour ce soutien sont la Prime Angevine à la Création d'Entreprise par les Jeunes (PACE-Jeunes) et la Prime Angevine à la Création d'Entreprise Solidaire (PACE-Solidaire).

BENEFICIAIRES

A la date d'immatriculation de l'entreprise :

- les jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans,
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans indemnisés ou non,
- les personnes créant une entreprise dans une Zone Urbaine Sensible (ZUS),

qui créent ou reprennent une entreprise, quelle que soit son activité (commerciale, artisanale, industrielle, libérale (hors professions réglementées) et bénéficient d'un financement solidaire (prêt d'honneur ou garantie d'emprunt) auprès de l'ADIE, de FONDES Pays de la Loire, de Pays d'Anjou Initiative ou d'Anjou Initiative.

CALCUL DE L'AIDE

Montant du prêt d'honneur	Montant de l'emprunt bancaire garanti	Montant de la PRCE Régionale	PACE Montant de la prime angevine
1.500 € ≤ prêt d'honneur < 4.000 €	4 000 € ≤ Prêt bancaire < 16 000 €	1 500 €	600 €
4.000 € ≤ prêt d'honneur < 6.000 €	16 000 € ≤ prêt bancaire < 24 000 €	2 000 €	800 €
6.000 € ≤ prêt d'honneur < 12.000 €	24 000 € ≤ prêt bancaire < 48 000 €	3 000 €	1 200 €
Prêt d'honneur de 12.000 € et plus	Prêt bancaire de 48 000 € et plus	6 000 €	1 500 €

L'institut Esthétique SOMSY : première entreprise aidée

⇒ **Type de projet** : Reprise

⇒ **Secteur ou filière** : commerce (esthétique)

⇒ **Localisation du projet** : Centre Lorette à la Roseraie à Angers

⇒ **L'entreprise** : SOMSY / Institut esthétique

Siège social : 1 rue François Meilland 49000 Angers

Actionnaires principaux : Melle FONTENEAU Liza

CA : 45K€

Effectifs : 1

⇒ **Projet** : Reprise d'un institut esthétique avec développement de l'activité. Nouvelles prestations (pôle maquillage et équipement en hydromassage et hamman pour donner un caractère davantage SPA à l'établissement)

⇒ **Les investissements et emplois** : Rachat du fonds de commerce, nouvel agencement, diversification de la gamme de produits et publicité

⇒ **Planning de réalisation** : Reprise effective depuis octobre 2009

⇒ **Proposition et commentaires** : Prêt d'honneur de 4000 € accordé pour gonfler la trésorerie au démarrage en vue de financer de la publicité et un stock de produits (nouvelle gamme). La société doit également investir dans de nouveaux fauteuils plus adaptés aux soins.

Melle FONTENEAU, ayant moins de 26 ans à la création de l'entreprise, peut bénéficier également de primes régionale et communautaire au titre de la PRCE Jeune (2000€) et au titre de la PACE (800€).

Les autres dispositifs de soutien aux entreprises

Le Fonds de Revitalisation du Territoire (FRT)

Le Fonds de revitalisation du territoire (FRT) permettra de soutenir :

- Les entreprises qui s'engagent à accroître leurs effectifs de manière significative, avec un minimum de 5 emplois pour les plus de 10 salariés et de 2 emplois pour les moins de 10 salariés.

Le FRT devient ainsi accessible aux PME voire aux très petites entreprises (TPE).

- L'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers et le renforcement du conseil post-crétion Il s'agit de développer l'esprit d'entreprendre et d'inciter à créer son propre emploi. Il s'agit aussi de consolider les très petites entreprises.

L'action est confiée à la Maison de la création et de la transmission d'entreprises.

- La recherche de nouvelles entreprises par une prospection dans le secteur des éco activités.

L'ensemble de ces actions sera formalisé dans une convention de partenariat Etat, Région, Département et Angers Loire Métropole et sera mis en œuvre par Angers Loire Développement.

Le Fonds Régional pour l'Innovation

Le Conseil régional et OSEO ont mis en place un fonds de soutien à l'innovation favorisant la création d'entreprises innovantes et le développement de projets innovants dans les entreprises régionales : le Fonds Régional pour l'Innovation (FRI). Angers Loire Métropole renforce ce dispositif pour les entreprises de la métropole en abondant le fonds permettant ainsi de financer davantage d'entreprises innovantes et d'intervenir notamment sur le dispositif « maturation de projets ».

Cette action est formalisée dans le cadre d'une convention spécifique entre le Conseil régional, OSEO et Angers Loire Métropole. Cette convention fera prochainement l'objet d'un avenant pour permettre une nouvelle dotation de 500 000 € d'Angers Loire Métropole au FRI.

Pour tout savoir sur les aides à la création d'entreprises :

Angers Loire Développement

8, bv. Bessonneau – 49100 Angers Tel : 02 41 05 45 00

Maison de la création et de la transmission d'entreprise

132, avenue de Lattre de Tassigny – 49000 Angers. Tel : 02 41 74 70 00

Le plan d'actions territorial de soutien aux entreprises et à l'emploi : stimuler la création d'emplois et soutenir les salariés privés d'emploi

La crise économique actuelle a incité les collectivités territoriales à mener une action encore plus volontariste sur le front de l'emploi et du soutien aux entreprises. Angers Loire Métropole et la ville d'Angers ont lancé un vaste plan pour contrer les effets néfastes de cette conjoncture détériorée.

Déjà, les deux collectivités apportaient un réel soutien à l'emploi avec des montants record d'investissements pour 2009 : 194,7 M € pour l'Agglomération et 78 M €, dont 15 M € pour le logement social, pour la Ville d'Angers.

Devant la dégradation continue de la situation de l'emploi à travers les plans sociaux de NEC, Packard-Bell, IMTEC, les Fonderies de l'Authion, Bosch... les deux collectivités ont souhaité aller plus loin en mettant en place **un plan d'actions territorial conjoncturel de grande ampleur** qui vise à stimuler la création d'emplois et à soutenir les salariés privés d'emplois.

Le plan d'actions territorial se décline donc en deux volets :

- Un plan de soutien aux entreprises, essentiellement à travers le Fonds de revitalisation territorial (FRT) doté d'un minimum de 2 M d'€, alimenté par les grandes entreprises qui licencient sur le bassin d'emploi. Il aide à la création d'emplois dans les entreprises qui recrutent. Un fonds complémentaire de 300 000 €, financé par Angers Loire Métropole, aidera à la création d'entreprises.
- Un plan de soutien à l'emploi doté par Angers Loire Métropole de 450 000 € pour les douze mois à venir. Il permettra de mettre en œuvre une série d'actions favorisant la création d'emplois et le soutien aux demandeurs d'emplois dans la recherche d'un travail.

Initié par Angers Loire Métropole, qui apporte ainsi globalement 750 000 €, ce plan d'actions territorial est ouvert à l'ensemble des communes de l'agglomération qui souhaitent s'engager dans ce processus pour lutter à leur niveau, et en fonction de leurs moyens, contre les effets de la crise. A titre d'exemple, la Ville d'Angers devrait s'engager aux côtés d'Angers Loire Métropole à hauteur de 250 000 €. Ce plan d'actions territorial se monte donc pour les deux collectivités à :

- 2,3 millions d'€ pour le soutien aux entreprises qui créent des emplois et
- 0,7 million d'€ pour le soutien à l'emploi.

L'impact des mesures inscrites dans ce plan peut se traduire ainsi :

- nombre d'emplois créés par les entreprises susceptibles d'être aidées : 1 000
- nombre de personnes concernées par le plan de soutien à l'emploi : 500

Pour conduire ce dispositif et être réactif, une cellule de crise avec un coordinateur à Angers Loire Développement pour le soutien aux entreprises et à Angers Loire Métropole pour le soutien à l'emploi a été créée.



Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers réagissent avec ampleur aux côtés des ménages

Les Angevins ont reçu, en septembre 2009, le guide « 30 nouvelles mesures à connaître » dans leur boîte aux lettres. Ce guide a pour but de les informer le mieux possible sur les mesures auxquelles ils peuvent prétendre, afin qu'aucun d'entre eux ne soit écarté du bénéfice des mesures prises ou relancées ces derniers mois.

Alors que nombreux sont ceux, concitoyens et entreprises, qui connaissent des difficultés, la Ville d'Angers, continue de se mobiliser en mettant en œuvre de nombreuses mesures et réalisations qui visent à améliorer le quotidien des Angevins, notamment grâce à des actions en faveur du pouvoir d'achat, à un large plan pour le développement économique et à une politique de solidarité encore renforcée.

L'engagement va être encore accru tout au long de l'année 2010 en faveur de tous et pour tous les publics angevins : familles, jeunes, mais également entreprises, bailleurs sociaux, associations...

Plusieurs mesures concernent directement l'économie et l'emploi :

Création de 60 emplois aidés – [Mesure 23](#)

Un fonds d'aide à la création d'entreprises – [Mesure 17](#)

Un fonds de revitalisation pour soutenir les entreprises et la création d'emploi – [Mesure 16](#)

Soutien à la création de 100 emplois dans le secteur associatif – [Mesure 24](#)

Création de 4 points emploi dans l'agglomération – [Mesure 29](#)

Création d'un club de chercheurs d'emploi – [Mesure 25](#)

Création du mois de l'entreprise – [Mesure 26](#)

Forum et Assises de l'emploi – [Mesure 27](#)

Un bus pour l'emploi dans l'Agglomération – [Mesure 28](#)

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr